



ÉTANDEX

DEVIS

AGENCE HAUTS DE FRANCE
985, Rue du Chemin Vert - CRT 3
59273 FRETIN
Tel : 03 20 18 03 00

MAIRIE DE BONNIÈRES
36 Grand Rue
62270 BONNIÈRES

Fretin, le mercredi 29 mars 2023

Monsieur le Maire
Tel : 03 21 03 64 22
E-mail : mairie-bonnières@orange.fr

Référence : **2303-87918**

Affaire : **RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR DE BONNIÈRES**

Ville : BONNIÈRES

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions pour votre aimable consultation concernant le chantier ci-dessus référencé. Vous trouverez, joint à ce courrier, notre devis relatif à cette affaire.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

L'ingénieur commercial :

Grégoire QUAEBEUR

Mob : 06 77 73 82 67

E-Mail: gregoire.quaeybeur@etandex.fr

Le présent devis comporte :

- Une lettre d'envoi
- Un quantitatif estimatif
- 1 Page de conditions générales de vente

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1	RÉSERVOIR DE BONNIÈRES DEVIS HORS PRESENCE D'AMIANTE				
1.1	Installation de chantier				
1.1.1	Installation de chantier, amenée et repli du matériel et nettoyage général en fin de chantier	F	1,000	9 636,29	9 636,29
	<i>Installation de chantier</i>				9 636,29

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1.2	Travaux de toiture				
1.2.1	Mise en place d'un moyen de sécurité (garde-corps définitif circulaire ht : 1100mm en aluminium) Les travaux seront réalisés par cordistes.	F	1,000	12 051,86	12 051,86
1.2.2	Préparation des surfaces par lavage puis ponçage	m ²	75,000	42,89	3 216,75
1.2.3	Sondage, repiquage des parties dégradées, passivation des aciers, ragréage et traitement des fissures	F	1,000	3 301,46	3 301,46
1.2.4	Reprise des bétons autour de l'édicule et du capot d'accès aux cuves	F	1,000	825,36	825,36
1.2.5	Fourniture et mise en oeuvre d'un revêtement d'étanchéité mono-couche en bitume élastomère, y compris relevés	m ²	75,000	90,54	6 790,50
	<i>Travaux de toiture</i>				26 185,93

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1.3	Ravalement extérieur				
1.3.1	Amené, montage, démontage et repli d'un moyen d'accès aux surfaces extérieures (type nacelle articulée)	F	1,000	7 043,29	7 043,29
1.3.2	Préparation des surfaces extérieures par lavage haute pression	m²	430,000	15,11	6 497,30
1.3.3	Reprise des bétons, traitement des fissures, traitement des aciers	F	1,000	6 602,90	6 602,90
1.3.4	Mise en oeuvre d'un I3 en extérieur	m²	430,000	38,41	16 516,30
1.3.5	Réalisation d'une fresque sur l'ensemble du réservoir - La fresque pourra représenter un cerf dans son environnement naturel selon les propositions faites par l'artiste peintre. Prix estimatif en attente de la proposition de l'artiste.	F	1,000	31 693,94	31 693,94
1.3.6	Réalisation de l'emblème de la commune de part et d'autre du réservoir - Un logo de cerf sera représenté de chaque côté du réservoir au niveau des fenêtres hautes. Prix estimatif en attente de la proposition de l'artiste.	F	1,000	11 348,06	11 348,06
	<i>Ravalement extérieur</i>				79 701,79

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1.4	Etanchéité intérieure de cuve				
1.4.1	Amené, montage, démontage et repli d'un échafaudage	F	1,000	9 090,55	9 090,55
1.4.2	Conditionnement des cuves : Electricité, déhumidificateur et ventilation	F	1,000	2 249,94	2 249,94
1.4.3	Purge des zones non adhérentes à la lance haute pression et évacuation des résidus - Le revêtement de cuve actuel est a priori de type résine LHM (liant hydraulique modifié). La cuve n'ayant pu être visitée vide, ce revêtement est supposé en place sur l'ensemble des surfaces (voiles et radier).	m ²	330,000	39,13	12 912,90
1.4.4	Reprise des bétons et traitement des aciers - Piochement zones non adhérentes - Brossage, passivation d'armatures - Réenrobage au mortier de réparation structurant NF	F	1,000	6 602,90	6 602,90
1.4.5	Traitement des fissures par système Tectoflex	ml	90,000	98,32	8 848,80
1.4.6	Mise en oeuvre du complexe d'étanchéité armé dans les cuves (radier et voiles) - Application d'un revêtement d'étanchéité epoxy armé de type OSTRAL SIII	m ²	330,000	124,82	41 190,60
	<i>Etanchéité intérieure de cuve</i>				80 895,69

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1.5	Imperméabilisation de la sous-face de coupole				
1.5.1	Modification échafaudage de cuve pour intervention en sous-face de coupole	F	1,000	659,72	659,72
1.5.2	Préparation des surfaces par lavage	m²	65,000	11,29	733,85
1.5.3	Reprise des bétons, traitement des fissures et traitement des aciers en sous-face - Piochement zones non adhérentes - Brossage, passivation d'armatures - Réénrobage au mortier de réparation structurant NF	F	1,000	2 476,08	2 476,08
1.5.4	Mise en oeuvre d'un complexe d'imperméabilisation en sous-face de coupole	m²	65,000	43,67	2 838,55
	<i>Imperméabilisation de la sous-face de coupole</i>				6 708,20

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1.6	Ravalement intérieur				
1.6.1	Sous-face de cuve et cheminée				
1.6.1.1	Amené, montage, démontage et repli d'un moyen d'accès (type échafaudage roulant)	F	1,000	2 934,71	2 934,71
1.6.1.2	Lavage des surfaces à la haute pression (sous-face de cuve et cheminée)	m²	35,000	15,11	528,85
1.6.1.3	Reprise des bétons, traitement des fissures, traitement des aciers	F	1,000	1 650,74	1 650,74
1.6.1.4	Mise en oeuvre d'un complexe d'imperméabilisation en sous-face de cuve et cheminée	m²	35,000	35,28	1 234,80
	<i>Sous-face de cuve et cheminée</i>				6 349,10
	<i>Ravalement intérieur</i>				6 349,10
	RÉSERVOIR DE BONNIÈRES				209 477,00

Montant H.T.	209 477,00 €
T.V.A. à 20,00	41 895,40 €

Montant T.T.C.	251 372,40 €
-----------------------	---------------------

Conditions Particulières de Vente

Les quantités approximatives prises en compte dans le présent devis ont été définies suite à nos métrés réalisés sur site.

1. Objet et contenu de la prestation

Nature des travaux : réalisation d'une étanchéité interne d'ouvrage de rétention d'eau par résine stratifiée procédé ÔSTRAL, y compris chargement de nos gravois dans des bennes situées aux niveaux des travaux, mises à disposition et évacuées gracieusement par vos soins.

Documents de référence : les supports devront être calculés et réalisés conformément :

- au C.C.T.G. fascicule 74 n° 98-3TO article IV.6
- au C.C.T. n° 20 - ÔSTRAL - Revêtement époxydiques de réservoirs et château d'eau

Le coefficient α à prendre en compte est = 450

En milieu agressif la composition des bétons de l'ouvrage doit être conforme à la norme P18.011.

Prestations à votre charge : eau, électricité, eau pour les essais en eau, désinfection, droit de voirie correspondant aux emprises de chantier, diagnostics amiante préalables et coordination avec les antennistes pour la dépose des installations.

2. Responsabilités

Nous ne pourrions être tenu pour responsables de la rupture de nos revêtements d'étanchéité due à une fissuration quelconque des supports.

Si notre intervention s'inscrit dans le cadre d'une préconisation visant à supprimer les désordres existants et identifiés d'un sinistre, elle n'a pas pour effet de transférer sur nous les responsabilités des constructeurs à l'origine du sinistre.

Notre responsabilité dans ce cas est limitée aux coûts des prestations engagées, facturées et payées.

Notre responsabilité ne peut être engagée dans les cas suivants :

- Désordres provenant de chocs thermiques
- Infiltrations se produisant au delà de l'emprise du traitement
- Supports non conformes aux documents de référence cités ci-dessus.

Dans le cas de traitement partiel nous attirons votre attention sur le fait que l'eau peut, suite à ce traitement, être repoussée ailleurs et qu'il en résulterait une extension des zones à traiter.

3. Conditions de paiement et date limite de validité

Si première affaire, acompte à la commande de 30% par chèque. Paiement des travaux sur situations mensuelles par chèque à 30 jours. le défaut de paiement des acomptes sur situations à la date d'exigibilité emportera automatiquement le versement d'intérêt de retard au taux de 1% par mois de retard. Si ces sommes (intérêts de retard compris) ne sont pas réglés dans les 8 jours suivant une mise en demeure, l'entrepreneur est en droit d'interrompre les travaux sans nouvel avis et en application de l'article 1184 du code civil pourra demander la résolution du contrat et la réparation du préjudice subi.

Conformément aux articles L. 441-6 et D. 441-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans formalité, outre les pénalités de retard, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Date limite de validité : 2 mois

Conditions générales de vente

La norme NFP 03-001 est applicable au présent devis.

Les prix ne comprennent aucun frais pour prorata, pilotage, planification, métré, frais de contrôle et essais. Ils sont non forfaitaires et sont actualisables suivant l'évolution de l'indice BT03.

Délai de préparation : 20 jours

Les travaux supplémentaires commandés par vous seront décomptés dans le métré définitif établi à la fin des travaux selon les prix unitaires du devis estimatif. Les travaux sur dépenses contrôlées seront facturés :

Spécialiste = 40 € HT/h

Chef d'équipe = 45 € HT/h

Chef de chantier = 55 € HT/h

- Conducteur de travaux = 450 € HT/j
- Matériaux à prix d'achat majorés de 40 % et matériels au prix du Barème Bleu
- Véhicules facturés au prix de revient kilométrique tel que publié par l'Auto Journal

Il vous incombe que le chantier soit conforme aux règles de sécurité et hygiène.

Il est fait attribution de compétence exclusive au Tribunal de Corbeil-Essonnes pour toute action engagée par ou contre nous quels que soient le lieu de l'obligation contractée ou les conditions de livraison ou de paiements stipulées.

Si les travaux sont exécutés en sous-traitance, il sera fait application de la loi du 31.12.1975 qui stipule le paiement direct si le maître d'ouvrage est public et la délivrance d'une caution de garantie de paiement par l'entreprise principale si le maître d'ouvrage est privé.

Le directeur d'agence

G.BEAGUE